
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 11 février 2021

RENFORCEMENT DU PLAN HIVERNAL : DE NOUVELLES PLACES D'HÉBERGEMENT AU REGARD DES CONDITIONS CLIMATIQUES

Chaque année, du 1er novembre au 31 mars, les pouvoirs publics mettent en place un dispositif de veille saisonnière permettant de limiter les impacts sanitaires et sociaux des aléas climatiques sur les plus fragiles. Celui-ci comporte des mesures de renforcement des moyens qui permettent de fournir des réponses adaptées aux besoins des personnes qui sont à la rue, notamment les personnes les plus vulnérables.

Afin de lutter efficacement contre le sans-abrisme, les personnes sont accueillies de façon durable, dans le strict respect des principes de l'inconditionnalité et la continuité de l'accueil.

L'objectif du renfort hivernal est en effet de garantir une mise à l'abri aux personnes qui sont à la rue, les familles mais aussi les femmes victimes de violence, les jeunes en rupture familiale, les femmes sortant de maternité, les adultes sans enfant... Les signalements sont réalisées par les équipes du 115 et les orientations par la Maison de la Veille Sociale (MVS, un groupement d'intérêt public qui associe l'État, les collectivités territoriales et les associations du secteur social).

En sus des efforts sans précédent menés cet hiver, marqué par l'ouverture de 1978 places dans les structures d'hébergement et hôtels contre 1200 l'an dernier, Pascal MAILHOS, préfet du Rhône, a décidé d'accroître le dispositif déployé avec 103 places supplémentaires dont 72 pour les familles, compte tenu des conditions climatiques ces prochains jours.

Par ailleurs, dès ce soir, la Croix Rouge et le Samu social Alynea vont intensifier les maraudes à destination des personnes sans abri pour maintenir le lien social et orienter les personnes dans le besoin.